

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mai 2014

**N° 72/05/2014 : EGLISE SAINT JACQUES - RESTAURATION DE LA TOILE
"L'ADORATION DES BERGERS" - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2014.

Etaient présents : 43

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 2

Mesdames, Messieurs Colette HARLE à Pierre Antoine LEVI, José GONZALEZ à Carole GARCIA

Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le retour en juin 2009 de *La Prédication de saint Jean-Baptiste au désert*, en octobre 2010 de *l'Annonciation*, en octobre 2012 de la *Sainte Famille*, puis en avril 2014 de la *Descente de Croix*, le cinquième et dernier tableau du chœur de l'église Saint-Jacques partira en restauration en 2014 : il s'agit d'une *Adoration des Bergers*, tableau anonyme de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Il s'agira dans un premier temps de décrocher la toile du mur du chœur sur lequel elle a été clouée au 19^e siècle, pour rendre au tableau son format original par des incrustations de toile devant réparer le découpage opéré encore au 19^e siècle. La toile sera ensuite montée sur un châssis en aluminium puis nettoyée pour éliminer la crasse, les vernis et repeints. S'ensuivront alors des opérations de reprise des lacunes, masticage, vernissage avant la réintégration de la toile dans le chœur de l'église.

Les travaux, financés au BP 2014, s'élèvent à 14 700 € HT.

La Ville de Montauban, maître d'ouvrage dans cette opération, doit avancer la totalité de la somme. La toile étant protégée au titre des monuments historiques, des financements peuvent être obtenus de l'Etat (40%) et du Conseil Général (25%).

La Ville de Montauban sollicite donc auprès de la DRAC une subvention de 5 880 € et auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne une subvention de 3 675 €.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès du Conseil Général et de la D.R.A.C. des subventions au taux plus élevé que possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **19 MAI 2014**

De sa publication le : **19 MAI 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mai 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

